



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 19 MAI 2009**

Heure : 20 H 30  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 11/05/2009  
Date d'affichage : 26/05/2009

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry – Adjoints, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, GARNIER Jacqueline, VERGNORY Françoise, THOMAS Martine, BOUCHET Marie-Pierre, MM., PIOU Denis, BLONDAT Eric, NAUGUET Christophe, HABERT Michel.

Absents : /

Absents excusés : Madame CARMIGNAC Josette, M. LECOURTIER Rémy, M. DEPRESLES Daniel ayant donné pouvoir à M. STEFUNKO Jean,

Monsieur NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 30/03/2009
- 2) Syndicat d'électrification: extension du réseau
- 3) Entretien des bois
- 4) Budget Commune 2009: décisions modificatives
- 5) Recrutement pour besoin occasionnel
- 6) Bibliothèque Départementale de l'Yonne: conventions fixant les conditions de dépôts des livres et documents sonores
- 7) Informations et questions diverses

**1. Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 30/03/2009**

Lecture du procès verbal de la séance du 30 mars 2009,

- M. Stefunko fait part au Conseil de la réponse de l'ATR (Agence Territoriale Routière) de Sens au sujet de la propreté et de la sécurité sur la RD 156, aux abords d'Intermarché. Concernant la propreté, l'ATR a envoyé une mise en demeure au Directeur d'Intermarché afin qu'il fasse procéder au nettoyage. Concernant le problème de sécurité, l'ATR juge qu'elle est satisfaisante pour une route de 3<sup>ème</sup> catégorie. M. Stefunko propose de demander le reclassement de cette voie, compte tenu du trafic important. M. Nauguet souhaite qu'un comptage des véhicules soit également demandé. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion Maires et Adjoints du Canton de Pont-sur-Yonne, où seront présents les représentants du Département.
- M.le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles dégradations sur les bâtiments communaux ont eu lieu sur le vestiaire de foot et sur l'entrée de la Mairie.
- L'Ecal (Entraide Cantonale de l'Age Libre) a repris le transport des personnes âgées, les horaires ont été modifiés.

- Les locataires du logement de La Poste sont partis mais le logement n'est pas encore vacant, c'est toujours La Poste qui paie le loyer.
- M. le Maire fait part au Conseil d'une lettre de félicitations du Préfet, pour l'implication de la commune dans le plan de relance au travers de la mesure relative au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)
- Le raccordement du Petit Villeblevin au tout-à-l'égout: M.Stefunko informe que les postes sont opérationnels mais qu'il reste toujours en attente d'une réponse de la DDA, maître d' oeuvre, pour procéder aux essais.
- La livraison de courses à domicile: pour répondre à une question posée lors du dernier conseil, il s'avère qu'Intermarché ne propose plus ce service.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **2. Syndicat d'électrification: extension du réseau**

La Commune a accordé un permis de construire à M. De Jesus Chemin de la Cave aux Loups. Sur l'autorisation, il n'était pas précisé qu'il y aurait une PVR (participation Voies et Réseaux) à la charge de M. De Jesus. M. Le Maire précise que ce type de renseignements est uniquement obligatoire sur le certificat d'urbanisme ou sur les renseignements d'urbanisme et que ces deux documents n'ont jamais été demandés par l'acheteur.

Pour le raccordement électrique, les gaines sont théoriquement déjà existantes mais il manque les câbles.

M. le Maire donne lecture de l'estimation des travaux d'extension des réseaux électrique basse tension et France Telecom pour l'alimentation de la construction de M. De Jesus Chemin de la Cave aux Loups. Le coût total des travaux est estimé à 10 950 € dont 2 190 € sont pris en charge par le SIER (Syndicat Intercommunal d'Electrification de Sens Nord). Il restera à régler par la commune 8760 € qui seront refacturés sous forme de PVR (Participation Voies et Réseaux).

La PVR sera établie au pourcentage de superficie des terrains bénéficiant de cette extension. M. De Jesus sera donc facturé de la part de la PVR proportionnelle à la superficie de son terrain, et non de la totalité de la somme.

M.Stefunko souligne que cela oblige la Commune à faire une avance de trésorerie sans garantie que les terrains potentiellement bénéficiaires de l'extension soient un jour construits.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **3. Entretien des bois**

Lors de la séance du 22 mai 2008, le Conseil Municipal avait accepté le programme d'action proposé par l'ONF (Office National des Forêts) mais les travaux n'ont pas encore été effectués.

Ce programme comprend les travaux nécessaires à la mise en valeur du « Bois du Loupier » et la plantation de noyers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le programme d'action proposé par l'ONF pour un montant prévisionnel de 5483,10 € TTC.

## **4. Budget Commune 2009: décisions modificatives**

La Commune a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse ; donc la somme qui a été prévue au compte 611 pour qu'une entreprise extérieure fasse l'entretien des espaces verts n'est plus nécessaire.

D'autre part, il faut prévoir les crédits nécessaires  
 - à la réalisation du programme ONF,  
 - au remboursement d'un trop perçu sur le bail de La Poste  
 - à la création du compte 7391173 correspondant à la participation communale au dégrèvement sur la valeur ajoutée au titre de la Taxe Professionnelle.

Le Conseil Municipal décide donc de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2009.

<b>Crédits à ouvrir</b>			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
73	7391173	Dégrèvement au titre de la TP sur la valeur ajoutée	1400
61	61524	Entretien des bois et forêts	2260
21	2121	Plantation d'arbres	3230
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	1480
		<b>TOTAL</b>	<b>8370</b>

<b>Crédits à réduire</b>			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
61	611	Contrats prestations services avec des entreprises	- 8000
O22	O22	Dépenses imprévues	- 370
		<b>TOTAL</b>	<b>- 8370</b>

O23	Virement à la section d'investissement	3230
O21	Virement de la section de fonctionnement	3230

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmenté de 3230 € pour maintenir l'équilibre budgétaire

## **5.Recrutement pour besoin occasionnel**

En préambule, M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois agents de la voirie sont actuellement en arrêt de travail (l'un d'eux suite à un accident de travail, les deux autres en arrêt de maladie ordinaire).

Le Conseil Municipal, considérant que les nécessités du service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel, décide à l'unanimité:

- d'autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984.
- de charger M. le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3 /2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

## **6. Bibliothèque Départementale de l'Yonne: conventions fixant les conditions de dépôts des livres et documents sonores**

La Bibliothèque Départementale de l'Yonne apporte son soutien à l'activité de la bibliothèque municipale. Ce soutien se manifeste notamment par le prêt de livres et de documents sonores. Ce partenariat est formalisé par des conventions bipartites qui, jusqu'à présent, étaient renouvelables tous les ans par tacite reconduction.

La mise en conformité avec la législation en vigueur implique désormais de donner à ces conventions une durée déterminée.

Les nouvelles conventions ont une validité de 6 ans pour le prêt temporaire de documents et, une fois échues, elles feront l'objet d'un avenant.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer ces conventions à l'unanimité.

## **7. Informations et questions diverses**

### **- Le coût des dégradations**

Le coût des dégradations volontaires pour la Commune a été estimé à plus de 12 000 € sur l'année 2008. M. le Maire précise que ce montant n'inclut pas le temps passé par le personnel communal sur les diverses réparations.

De plus, il informe le Conseil Municipal que le montant des réparations sur le vestiaire de foot est estimé à environ 8500 € TTC. Les coupables ont été appréhendés par les forces de l'ordre et sont convoqués devant le tribunal correctionnel.

Les problèmes de vandalisme et de délinquance seront évoqués lors de la réunion des Maires et Adjointes du Canton de Pont-sur-Yonne le 10 juin prochain.

### **- La station de traitement des pesticides**

Les essais vont commencer et les analyses obligatoires ont été réalisées.

M. le Maire invite tout le Conseil Municipal à venir visiter la station de traitement, la première visite est programmée pour le samedi matin suivant.

### **- Ecole numérique rurale**

Dans le cadre du programme « Ecoles numériques rurales », l'Etat accorde des subventions aux communes de moins de 2000 habitants pour le développement numérique des écoles. Sur un projet d'environ 13 000 €, comprenant 1 tableau interactif et 11 ordinateurs portables, la subvention de l'Etat serait de 9 000 €.

M. le Maire précise que ce projet va d'abord être discuté avec les enseignants afin de définir leurs besoins.

### **- Projet immobilier Domanys**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Domanys concernant leurs propositions sur le bien communal 4 rue du Four et sur l'épicerie place Albert Camus. Pour Domanys, les deux projets sont indissociables et doivent faire l'objet d'une seule et même étude. De plus, le problème du maintien de l'activité commerciale reste posé.

M. le Maire fait également part au Conseil d'un courrier de Maître Bertin, Notaire, qui souhaite connaître les intentions de la Commune quant à l'acquisition du bâtiment de l'épicerie.

M. le Maire propose de recueillir l'avis de la population sur le maintien de l'épicerie, M. Stefunko suggère qu'afin de protéger l'activité commerciale un nouveau local soit envisagé.

La commission des Bâtiments et des Finances se réuniront prochainement pour débattre de ces questions.

#### **- Remplacement du lampadaire rue Marie Noël**

Le devis de la société Forclum a été accepté et le lampadaire va donc être remplacé, mais M. Stefunko déplore la longueur des délais d'exécution et souhaite que le SIVOM du Nord Sénonais, centralisateur des commandes, en soit informé.

#### **- Tour cycliste de la Communauté de Communes Yonne Nord**

Le tour cycliste de la CCYN aura lieu le 31 mai prochain, l'arrivée aura lieu à Villeblevin sur la place de la Mairie. Le stationnement et la circulation seront interdits dans certaines rues pour le bon déroulement de la course.

A ce sujet, M. Stefunko demande qu'une solution soit rapidement trouvée pour enlever la voiture abandonnée et stationnée sur la place Albert Camus.

#### **- Informations diverses**

- Le tarif du gaz naturel a baissé de 11,3 % depuis le 1er avril 2009
- Le Président de la société de chasse de Villeblevin St Agnan a démissionné.
- Un courrier de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) informe qu'un terrain d'environ 2 hectares va être vendu chemin de la Croix pour un montant de 12785,00 €
- Le vernissage du Salon des Arts de Chaumont aura lieu le samedi 6 juin 2009 à 17h00.
- Anne-Marie AUDREN, artiste Villeblevinoise, est l'invitée d'honneur d'une exposition à Esmans, à partir du samedi 23 mai.
- L'assemblée générale d' Alliance Nord 89 se déroulera le samedi 23 mai 2009 à 18h30 au foyer communal de Villeneuve-la-Guyard.
- M. et Mme Dragon, qui ont fêté leurs noces d'or à Villeblevin, remercient la municipalité de son accueil à cette occasion.

#### **Monsieur STEFUNKO**

- Rappelle qu'il y a un sérieux manque d'effectifs au sein des services techniques. A ce jour, un seul employé est en activité. Il devient urgent de recruter en renfort une personne possédant le permis poids lourds
  - Suite aux propositions de la commission voirie et aux récents travaux effectués rues Gallois Lallier, de la Montagne, du Mousseau et Pierre Larousse, de nouveaux panneaux STOP ont été posés. Une présignalisation sera prochainement ajoutée Rue des Buttes.
- M. le Maire précise que d'autres STOP seront posés, mais que la Commune attend l'avis de l'ATR (Agence Territoriale Routière) afin de demander une subvention au Département.

#### **M. NAUGUET**

- Rappelle que le panneau « CHAUMONT » de la Grande Rue doit être changé. M. le Maire se charge d'en faire la demande à l'ATR.
- M. Nauguet demande si des rues vont être fermées à l'occasion de la « Fête des Voisins ». M. le Maire n'a reçu pour le moment aucune demande de ce genre.

## **M. BLONDAT**

- Demande quelle a été la réaction des commerçants de Villeblevin, dont les façades ont été taguées. M. le Maire lui répond que des plaintes ont été déposées. M. Stefunko regrette l'absence de sanctions contre les auteurs des tags.

## **M.JORDAT**

- informe que les travaux de la salle des fêtes sont à l'arrêt à cause du manque de personnel.
- Il indique que le mur de la place de la mairie et le monument dédié à Albert Camus vont être nettoyés.

## **M.SPAHN**

- Fait le bilan de la vente de muguet le 1er mai qui a rapporté un bénéfice de 462 € à la Caisse des Ecoles.
- La Caisse des Ecoles tiendra un stand sur le prochain vide-greniers.
- Une réunion de la commission d'information va avoir lieu au sujet des prochains bulletins de juin et septembre. Les associations sont invitées à remettre leurs articles.
- Le site de la commune: un contrat a été signé avec Orange pour l'hébergement, le coût est de 9,90 € par mois. Les conseillers peuvent faire des propositions d'articles pour alimenter le site.
- Les animations-débats: alors que la 1ère animation avait réuni 40 personnes à Vinneuf, la deuxième à Villeneuve-la-Guyard n'a attiré personne. Une réunion est prévue pour analyser les causes de cet échec et pour préparer la prochaine animation qui aura lieu à Chaumont et qui aura pour thème « Les conduites à risques chez les adolescents »

## **M.PFEFFER**

- Un poteau incendie a été remplacé et deux autres le seront la semaine prochaine. Trois devis avaient été demandés, c'est l'entreprise Perrier la moins disante qui a été retenue.
- M.Pfeffer signale l'existence de problèmes de stationnement dans la Grande Rue. M. le Maire rappelle que le stationnement sur les trottoirs est interdit.
- Le 31 mai, pour l'arrivée de la course cycliste, une présentation de vélos décorés et roulants sera organisée. De plus, M.Pfeffer sollicite des volontaires pour installer et enlever les barrières ce jour-là.
- Pour répondre à une demande de l'AFCCRE, qui souhaitait que les communes fassent une action liée à l'Europe à l'approche des élections, M. Pfeffer propose d'installer un jeu sur ce thème sur la place de la mairie le 31 mai également.
- Pour préparer les manifestations du 13 et 14 juillet, M. Pfeffer invite les membres du Conseil Municipal à lui donner leurs disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance